

## PROCÉDURE DE REPRISE D'EXAMEN

Le présent document décrit la politique en matière de reprise d'examen du cours de base pour les apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable et du cours de renouvellement obligatoire du certificat du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

| <b>Cours de base pour les apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable. La note de passage pour tous les examens est de 70%.</b> |   |   |   |
|--|---|---|---|
|  | <b>Frais</b>  | <b>Période d'attente</b>  | <b>Processus de révision en cas d'échec</b>   |
| <b>Examen d'autoapprentissage</b>  |   |   |   |
| Première et deuxième tentatives pour passer l'examen   | Inclus dans les frais initiaux du cours                                     | S.O.  | À la demande du candidat, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (CWAE) passera en revue par téléphone avec ce dernier les sections où il a obtenu un faible résultat. |
| Troisième tentative pour passer l'examen   | 100, 00\$; payable au CWAE avant l'examen                                   | Aucune  | À la demande du candidat, le CWAE passera en revue par téléphone avec ce dernier les sections où il a obtenu un faible résultat.  |
| Tentatives subséquentes pour passer l'examen   | 1000\$ chaque examen; payable au CWAE avant l'examen                        | 3 mois ou 90 jours pour <b>chaque</b> reprise d'examen subséquent | À la demande du candidat, le CWAE passera en revue par téléphone avec ce dernier les sections où il a obtenu un faible résultat.  |
| <b>Examen en classe</b>  |   |   |   |
| Première tentative pour passer l'examen  | Inclus dans les frais initiaux du cours                                     | S.O.  | Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat. |
| Deuxième et troisième tentatives pour passer l'examen  | 100, 00\$; payable au CWAE avant l'examen                                   | Aucune  | Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat. |
| Tentatives subséquentes pour passer l'examen   | Le participant doit reprendre le cours en classe. Communiquer avec le CWAE. |   |   |

**REMARQUE: LE CANDIDAT INSCRIT DISPOSE D'UN AN APRÈS LA DATE DE LA PREMIÈRE TENTATIVE POUR PASSER L'EXAMEN EN CLASSE. APRÈS UN AN, LA PERSONNE DOIT S'INSCRIRE POUR REPRENDRE LA PORTION EN CLASSE.**

**Cours de renouvellement obligatoire du certificat. La note de passage pour tous les examens est de 70%**

|   | Frais  | Période d'attente | Processus de révision en cas d'échec  |
|---|--|-------------------|---|
| <b>Examen en classe</b>                                 |  |                   |   |
| Première tentative pour passer l'examen                 | Inclus dans les frais initiaux du cours  | S.O.              | Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat. |
| Deuxième et troisième tentatives pour passer l'examen   | 100, 00\$; payable au CWAE avant l'examen  | Aucune            | Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat. |
| Tentatives subséquentes pour passer l'examen            | Le participant doit reprendre le cours et payer les frais applicables. Communiquer avec le CWAE. |                   |   |
| <b>Examen par correspondance (questions à remettre)</b> |  |                   |   |
| Première tentative pour passer l'examen                 | Inclus dans les frais initiaux du cours  | S.O.              | Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat. |
| Deuxième tentative pour passer l'examen                 | Inclus dans les frais initiaux du cours  | S.O.              | Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat. |
| Tentatives subséquentes pour passer l'examen            | Le participant doit reprendre le cours et payer les frais applicables. Communiquer avec le CWAE. |                   |   |